

<b>CONSEIL DE COMMUNAUTE</b>	<b>MOTION</b>
<b>DU 17 Décembre 2020</b>	<b>N°MO2020_XXX</b>
<b>RAPPORTEUR : Le Président</b>	<b>PROJET</b>
<b>NUISANCES AERIENNES</b>	
<b>Motion Aéroport de Cannes Mandelieu : opposition au projet de trajectoire Nord-Ouest</b>	
<b><u>SYNTHESE</u></b>	
<p><b>La présence de l'Aéroport de Cannes Mandelieu, second aéroport privé de France dans une zone à forte densité de population, provoque d'importantes nuisances sur le territoire de la CAPG et de la CACPL. Un projet de trajectoire Nord-Ouest permettant selon la Direction Générale de l'Aviation Civile de limiter le survol de certaines communes en reportant les nuisances sur des communes non touchées actuellement. Il est proposé cette motion pour s'opposer fermement à ce projet et solliciter de nouveau l'Etat et la DGAC pour trouver de façon urgente des solutions réellement efficaces pour diminuer et réguler le trafic aérien, dans le respect des grands enjeux de la transition écologique et des attentes reconnues notamment dans le cadre des accords de Paris.</b></p>	

Le Président expose au conseil de communauté :

La présence de l'Aéroport de Cannes Mandelieu, second aéroport privé de France dans une zone à forte densité de population, provoque d'importantes nuisances sur le territoire de la CAPG et de la CACPL.

Malgré les mesures mises en place pour tenter de les réduire (interdiction des avions plus bruyants, mise en place de capteurs de bruits, classement de l'aéroport en catégorie B..) aucune amélioration notable n'a pu être constatée ces dernières années.

Pour répondre aux attentes des associations de défense contre les nuisances aéroportuaires et réduire le nombre d'habitants concernés par les survols des avions, la DGAC a décidé d'expérimenter la mise en place d'une nouvelle trajectoire Nord-Ouest, sans prévenir ni associer les élus locaux concernés.

Cette étude a été présentée par la DGAC le 25 novembre dernier en Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Cannes Mandelieu, présidée par Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, Sous-préfète de Grasse.

Les élus de la CAPG souhaitent rappeler à l'occasion de cette motion le travail conjoint et constructif mené avec la CACPL sur ce sujet. Nous rappelons que les deux collectivités se rejoignent pleinement sur la question de l'aéroport et sur la nécessité de trouver de façon urgente des solutions efficaces pour diminuer et réguler le trafic aérien, et limiter significativement les gênes occasionnées, conformément aux exigences environnementales demandées par la population.

En revanche, s'agissant de l'expérimentation diligentée par les services de la DGAC, nous tenons à nous positionner fermement contre la création d'une nouvelle trajectoire. Cette solution qui prétend selon la DGAC limiter le survol des collines de Cannes, Le Cannet, Mougins et de Mouans-Sartoux viendrait in fine ajouter les problématiques identifiées sur les communes de l'Ouest telles que Grasse, Peymeinade ou encore Auribeau-sur-Siagne sans améliorer la situation des communes de Pégomas et de la Roquette-sur-Siagne.

Cette solution est incohérente et inacceptable pour les maires concernés et pour notre communauté d'agglomération.

Nous avons été élus par la population pour défendre notre territoire et préserver la qualité de son cadre de vie qui fait sa richesse.

**A la lumière de ces éléments, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'oppose fermement à la mise en place d'une nouvelle trajectoire Nord-Ouest et demande à ce que les services de l'aéroport et la DGAC, placés sous la responsabilité de Madame la Sous-Préfète de Grasse, étudient d'autres pistes afin de trouver rapidement des solutions réellement efficaces et conformes aux légitimes préoccupations et doléances exprimées par les populations concernées afin de réduire le trafic actuel.**

**Les élus de la CAPG exigent d'être dorénavant associés à toutes réflexions et études dans la gestion de l'ensemble des activités de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.**

Le conseil communautaire après en avoir délibéré adopte à ..... cette motion.